Nations Unies S/2004/874



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 18 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 5 septembre 2003 (S/2003/889), dans laquelle j'ai proposé de proroger d'une année, du 1er janvier au 31 décembre 2004, le mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), proposition qui a été approuvée ultérieurement par le Conseil de sécurité le 11 septembre 2003 (S/2003/890).

À l'issue de consultations avec le Gouvernement de transition de la République centrafricaine au cours desquelles les autorités ont demandé le renouvellement du mandat du BONUCA, je souhaite proposer que ce mandat soit prorogé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2005. Cette prorogation permettrait au Bureau de continuer d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de transition pour rétablir la légalité constitutionnelle et de créer un environnement politique propice à la tenue d'élections présidentielles et législatives crédibles, élections qui devraient avoir lieu le 30 janvier et le 27 février 2005. En outre, j'ai demandé au Bureau d'évaluer les conséquences que pourrait avoir l'évolution de la situation dans les pays voisins sur la situation en République centrafricaine, et inversement.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-58007 (F) 011104 011104
0458007